



# INFO-SYNDICALE

## Capsule #45 (Édition Fonds de retraite)



### Bienvenue dans votre Info-Syndicale!

(Version écrite de la présentation originale de Guy Gagné, secrétaire-trésorier du **SEVL-SCFP-2815**)

Cette semaine, l'Info-syndicale est consacrée au fonds de retraite. La récente augmentation salariale représente une excellente occasion de penser à sa retraite, sans que cela ne fasse mal au portefeuille. Ajuster ses cotisations en même temps qu'une hausse salariale permet de préserver son budget personnel tout en générant un impact positif à long terme.

Pour les employé(e)s à temps partiel, l'adhésion au fonds de retraite est particulièrement avantageuse, surtout pour celles et ceux qui ne sont pas encore inscrits. Dès l'adhésion, l'Employeur verse une cotisation équivalente à 6 %, ce qui représente un 6 % additionnel automatique.

Pour les employé(e)s déjà adhérés ainsi que pour les employé(e)s à temps plein, utiliser une augmentation salariale pour ajouter entre 1 % et 6 % en cotisation additionnelle constitue une excellente stratégie afin de bien préparer sa retraite, sans affecter de façon importante le revenu au quotidien.

Il est également important de rappeler que les cotisations au fonds de retraite sont déduites directement à la source. Ainsi, même en choisissant de verser l'équivalent complet d'une augmentation salariale, le salaire net aux deux semaines demeure pratiquement le même.

Une mise à jour sur les rendements du fonds de retraite sera présentée lors d'une prochaine Info-syndicale. Pour toute question ou pour être accompagnés dans vos démarches, les membres sont invités à communiquer avec leur Comité syndical du fonds de retraite.

À noter que la semaine prochaine, Stéphanie Maher vous présentera l'Info-syndicale.

Bonne planification de retraite à toutes et à tous!